



# Syndicat National du Trésor

## CAP centrale de la Catégorie B

### du 16 décembre 2009

Spécial CAP

#### Déclaration liminaire des élus CGT

En préalable, les élus CGT réaffirment la revendication du maintien d'une note chiffrée comme repère unique permettant une évaluation dans un cadre collectif et faisant le lien avec le déroulement de carrière.

La CGT ne peut se satisfaire du système actuel qui ne permet pas aux notateurs de reconnaître les efforts des personnels et aux agents notés de bénéficier d'une juste reconnaissance de leur travail. Pour la CGT, la rotation dite positive est un lot de bien maigre consolation ! Seule la levée des quotas permettra de reconnaître les mérites de chacun dans le respect des investissements collectifs.

Il faut être clair : la suppression de la note chiffrée reviendrait à laisser le champ libre à l'instauration de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et toutes les dérives arbitraires qu'elle implique. En effet, le principe de la PFR est de porter à son paroxysme l'individualisation dans la manière de servir des personnels.

La modulation du salaire, donnerait toute latitude aux directions locales de retirer une partie des indemnités aux agents : inimaginable pour les agents qui n'arrivent même pas à boucler leurs fins de mois. Un entretien professionnel dans lequel l'agent serait à la merci de sa hiérarchie sans aucune garantie collective est totalement inacceptable !

Les discours présidentiels sur le mérite individuel ont vécu. Par ailleurs, les personnels ne sont pas dupes sur les vrais objectifs des réformes visant à tout prix la réduction de la masse salariale des fonctionnaires. La réforme des grilles indiciaires par un

allongement inacceptable de la carrière proposée aux contrôleurs en est une belle illustration ! Pour la CGT, il s'agit au contraire, de reconnaître les qualifications, le travail et les efforts des personnels.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner 17 recours en notation au titre de l'activité 2008. Une fois de plus, il faut souligner la qualité des dossiers présentés. Force est de constater que malgré les observations des élus et malgré votre lettre de cadrage, les mêmes errements que les années précédentes sont relevés dans les dossiers. Nombre des recours examinés aujourd'hui correspondent à des demandes de relèvement à +0,06 mais sans avis de la CAPL. Les directions locales se contentent de faire voter sur le maintien de la note et promettent monts et merveilles... Sur la notation, toujours les mêmes remarques : notations successives à +0,01, pénalisation de la mobilité, pénalisation de l'avancement de grade...

Les élus CGT tiennent également à dénoncer les méthodes de management agressives qui utilisent la notation comme un levier pour exercer des pressions sur les personnels mais aussi sur leurs représentants. Ces méthodes contribuent à instaurer un climat délétère contraire à l'intérêt du service.

Ajoutez à cela des suppressions massives d'emploi et des conditions d'exercice des missions intenable du fait de la fusion et vous obtenez un cocktail explosif. L'exaspération des agents de la DGFIP s'exprime déjà dans bon nombre de départements. En restant sourd à la colère qui gronde, le directeur général fait un choix lourd de conséquence !

## Réponses à notre déclaration liminaire

Concernant la réforme de la catégorie B, la direction considère qu'elle devra être expliquée aux agents et que chacun est capable d'apprécier objectivement si cette réforme est un leurre ou pas. Pour la CGT, cette réforme n'est pas acceptable du fait de l'allongement de la carrière et des difficultés de passage d'un grade à l'autre, qui pénaliseront inévitablement les contrôleurs en début de carrière.

**S'agissant de la notation**, le président a déclaré que certaines organisations syndicales trouvaient leur compte avec la notation actuelle : une drôlerie de plus ! Par ailleurs, en se gardant bien d'évoquer le principe des quotas, la direction estime que tous les bons dossiers en recours ne peuvent être bonifiés par souci d'équité et aussi car il n'y a pas assez de réserve. Elle considère pourtant qu'il n'est pas normal que les agents ayant un bon tableau synoptique et de bonnes appréciations ne bénéficient d'aucune réduction à l'avancement. Ce type de dossier interpelle l'administration car, soit ces agents sont pénalisés et la CAP centrale se doit de rétablir la situation, soit il y a démagogie des notateurs de 1<sup>er</sup> degré qui invoquent le prétexte des quotas pour ne pas avoir à dire la vérité aux agents sur leur manière de servir.

Pour la CGT, la démagogie est du côté de la direction et du ministre qui parlent de mérite mais qui ne souhaitent pas reconnaître les efforts de tous les personnels.

## Révisions de note au titre de l'année 2009

17 recours ont été examinés :

- 7 agents ont vu leur note maintenue avec 1 maintien à 0,00, 2 maintiens à +0,01 et 4 maintiens à +0,02,
- 1 agent a obtenu un relèvement de 0,00 à +0,01
- 4 agents ont obtenu un relèvement de leur note de +0,01 à +0,02,
- 1 agent a obtenu un relèvement de +0,01 à +0,06
- 4 agents ont obtenu un relèvement de leur note de +0,02 à +0,06.

### Résultat du vote

Administration : 9 pour  
**CGT : 5 pour, 4 contre**  
FO : 4 pour, 4 contre, 1 abstention  
CFDT : 4 contre, 5 abstentions  
CFTC : 5 pour, 4 contre  
SUD : 5 pour, 4 contre

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité (appréciation et note chiffrée), notre vote a été positif. A l'inverse, les élus CGT ont voté « contre ».

## Tableau d'avancement complémentaire au grade de contrôleur principal

Un contrôleur avait été écarté du tableau d'avancement du fait de son départ à la retraite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010. L'admission à la retraite ayant été annulée (erreur administrative), l'agent suite à l'intervention de la CGT, a été rétabli dans ses droits et à ce titre pouvait prétendre à son inscription au titre de l'année 2009. La nomination de l'agent prendra effet au 31 décembre 2009. En conséquence, le nombre de possibilités de nominations 2010 pour le grade de contrôleur principal de ce département sera donc diminué d'une unité.

### Résultat du vote

**Pour : Administration - CFTD**  
**Contre : CGT - FO - CFTC - SUD**

La CGT n'a pas voté contre le rétablissement légitime des droits de cet agent mais contre les critères et la gestion retenus pour la sélection des tableaux d'avancement.

## Détachements dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

La CAP centrale devait se prononcer sur le détachement au Trésor de 14 contrôleurs issus de France Télécom. Les demandes concernaient trois départements : l'Aisne, l'Oise et le Bas-Rhin. Pour ce dernier département, 4 demandes de mutation ne sont pas satisfaites et l'administration n'a donné aucune garantie pour le mouvement du 1<sup>er</sup> avril 2010. Toutefois, la direction a précisé que la situation des effectifs du département laisse penser que ces agents obtiendront satisfaction rapidement pour l'un des mouvements de mutation de l'année 2010, d'où le vote favorable des élus CGT.

L'examen d'une demande de détachement pour l'Oise a été reportée à une prochaine CAP centrale en raison de demandes de mutation internes non satisfaites pour le poste proposé.

### Résultat du vote

Administration - **CGT** - CFTD - CFTC SUD : 13 pour  
FO : 10 pour, 3 abstentions

La CGT vote " pour " à chaque fois qu'il n'existe aucune demande de mutation d'un contrôleur du Trésor Public pour le département ou le poste concerné.

### Les élus CGT :

Michel **RABILLARD** (47)  
Maryse **MOLLET** (60)  
Xavier **LEGRIS** (76)  
Patrick **COSSEC** (TGAP)  
Florence **BAILLON** (94)  
Régis **DABOUIS** (37)